

Rapport d'évaluation de la Commission Externe

Faculté de Philosophie
Faculté de Théologie,
Faculté de Droit Canonique

de l'Institut Catholique de Toulouse

(19-20 Juin 2023)

Commission

Membres de la Commission :

Président : Prof. Zdzisław Józef KIJAS O.F.M. Conv,
Pontificia Facoltà di San Bonaventura-Seraphicum, Rome.

Expert : Prof. Giulia LOMBARDI,
Pontificia Università Urbaniana, Rome.

Expert : Prof. Ludovic DANTO,
Institut Catholique de Paris, Paris

Étudiant : Monsieur Maxime BEGYN, Doctorant en Philosophie
Université Catholique de Lyon, Lyon

Plan

Introduction

1. Le Rapport d'auto-évaluation (RAE)

2. Vision, mission et objectifs

3. Analyse SWOT

4. Enseignement

5. Recherche

6. Relations avec l'extérieur

7. Conclusion et recommandations de la Commission

8. Annexes: Programme de visite de l'AVEPRO

Introduction

L'Institut Catholique de Toulouse (ICT) a été fondé en 1877. Ayant le statut légal d'association loi 1901 et reconnu d'utilité publique, il a obtenu fin 2015 la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (ESSPIG), accordée par le ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), il possède d'autre part le statut d'université relevant du Saint-Siège, signataire des accords de Bologne, qui l'accrédite pour la délivrance de diplômes canoniques. Ainsi, c'est un établissement qui relève de deux tutelles différentes.

L'ICT est installé dans le centre historique de Toulouse. Son site principal, rue de la Fonderie, est situé dans l'ancien couvent des Clarisses, dont les fondations reposent sur le rempart gallo-romain du III^{ème} siècle, devenu fonderie de canons lors des guerres napoléoniennes. Deux autres sites sont à proximité : place du Parlement et rue des Fleurs. Le patrimoine immobilier affecté à l'établissement est de 21307 m². L'ICT est dirigé par une assemblée générale composée des 19 évêques fondateurs et est administré par un conseil d'administration composé de personnalités du monde politique, économique ou éducatif. Le Chancelier est l'Archevêque de Toulouse.

Sous l'autorité du Saint-Siège, l'ICT répond aux normes fixées par le Dicastère pour la culture et l'éducation. Les facultés délivrant des diplômes canoniques sont évaluées par l'AVEPRO, agence d'évaluation du Saint-Siège dont l'activité est régie par les *European Standards and guidelines*. La qualité des cursus est d'autre part supervisée par les services du MESRI et des Rectorats de l'Académie d'Occitanie. À ce titre, il prépare, pour certaines de ses formations, des diplômes d'État (licences, masters, doctorats).

Il regroupe aujourd'hui 5 facultés, 10 organismes intégrés et une unité de recherche. Il est en lien avec 4 organismes associés. Pour l'année 2018-2019, l'ICT comptait 3620 étudiants, dont 1126 en licence, 557 en master, les autres étudiants se répartissant essentiellement entre les formations canoniques (1361), les formations d'apprentissage du français de l'IULCF (382), des certificats ou formations non diplômantes.

A la date du rapport, l'ICT comptait 52 membres du personnel administratif et technique (et 13 non titulaires en CDD), et 115 enseignants titulaires (67,6 ETP), 498 enseignants non titulaires (15,5 ETP), 25 enseignants clercs (13 ETP).

L'ICT dispose d'une unité de recherche (UR) pluridisciplinaire, « Culture, Ethique, Religion et Société » (CERES) et 5 chaires de recherche. L'unité travaille sur les rapports entre cultures, herméneutique et transmission, sur les disciplines dites ecclésiastiques (philosophie, théologie et droit canonique), ainsi que sur les sciences et sur la santé, considérées du point de vue de l'éthique.

L'UR a été évaluée par le HCERES en 2018. L'UR accueille l'ensemble des 65 enseignants-chercheurs (EC) de l'établissement et 2 membres permanents administratifs, auxquels s'ajoutent les effectifs du personnel chargé des fonds documentaires : 5 ETP au 31

décembre 2018. Elle accueille également entre 75 et 90 doctorants selon les années, qui sont membres temporaires de l'UR.

Au cours des dernières décennies, deux événements ont eu un effet négatif majeur sur les effectifs de l'Institut : en 2018, le Recteur Luc-Thomas Somme était conduit à remettre son mandat (cf. p. 39 RAE), malgré, et peut-être à cause de la profonde réforme de l'Institut qu'il a poursuivie avec son équipe à la suite de celles menées par son prédécesseur Pierre Debergé. Les raisons diverses et complexes de cette crise sont présentées succinctement dans le RAE et ont été discutées en détail lors de la visite externe. Malgré cette période difficile la situation actuelle de l'Institut semble démontrer que l'Institut peut dépasser la crise qu'il l'a marqué.

La visite externe a eu lieu entre le 17 et le 19 juin 2023. Le programme complet de la visite est inclus dans l'annexe de ce rapport. Les membres de la commission sont reconnaissants pour la généreuse hospitalité offerte lors de la visite et, surtout, pour l'esprit d'ouverture et de sincérité qui a marqué toutes nos communications.

1. Rapport d'auto-évaluation (RAE)

Le présent RAE, qui est daté de juin 2022, a été préparé par une commission composée de différents membres du rectorat et des facultés ecclésiastiques :

Rectorat :

M. l'Abbé Grégory WOIMBÉE, Vice-Recteur Recherche, Relations Internationales et Formations ecclésiastiques.

Faculté de philosophie :

M. Andréa BELLANTONE – Doyen

M. Philippe SOUAL – Enseignant stable

M. Médéric SAUCEY – Représentant des étudiants de la faculté

Mme Aude CHIAPETTI – AES

Faculté de Théologie :

R.P. François DAGUET O.P. – Doyen

M. l'Abbé Bruno GAUTIER – Vice-Doyen

Mme Isabelle El KADDHAR – AES / FDT

Sr Marie-Anne LACOME – Représentante des étudiants de la faculté

Faculté de Droit Canonique :

M. l'Abbé Christian DELARBRE – Administrateur de la faculté et alors Recteur de l'ICT

R.P. Herman BORO – Représentant des étudiants de la faculté

Les membres de la Commission ont souligné l'intérêt du Rapport (RAE), qui a été préparé par les trois Facultés. Le contenu du rapport a été très utile pour évaluer l'état des

trois facultés, pour rencontrer les différents acteurs qui les composent, pour découvrir les forces et les faiblesses, pour suggérer des pistes de développement et pour lever les difficultés qui entravent, retardent ou même empêchent ce développement.

Bien entendu, toutes les informations contenues dans le RAE n'étaient pas à jour, les travaux ayant été achevés un an avant la visite de la Commission. Entre-temps, l'Institut a accueilli un nouveau recteur – le prof. François Moog, précédemment professeur à l'Institut Catholique de Paris. Son arrivée à Toulouse et sa prise de fonction en tant que recteur de l'ICT a constitué un changement significatif dans le mode de fonctionnement de l'Institut. Néanmoins, le RAE contenait encore beaucoup d'informations actuelles et objectives.

Des questions clés telles que la vision, la mission, les objectifs, l'analyse SWOT, l'enseignement, la recherche et la contribution à l'extérieur sont toutes traitées en détail et avec franchise au long du rapport. A la fin du rapport et dans les annexes de nombreuses informations complémentaires sur les ressources et l'organisation des Facultés sont fournies. Le RAE représente ainsi une image fidèle de l'état de la situation des trois Facultés. Le texte contient de nombreux éléments qui, s'ils étaient articulés de manière appropriée, constitueraient en fait un plan de développement.

L'ICT dispose d'un système complet pour assurer un service universitaire de haute qualité (cf. RAE, ch. III, p.15s). La démarche qualité engagée a vocation à soutenir l'élaboration de la stratégie de l'organisation, à être le vecteur de son déploiement et à insuffler une dynamique d'amélioration continue. A la clé, une excellence opérationnelle, de l'efficacité, la satisfaction des parties intéressées, l'amélioration de la performance et l'atteinte des objectifs sont visées.

Le point faible du RAE actuel concerne le mode d'évaluation des cours (cf. RAE, p.37-38) qui doit être amélioré. C'est la meilleure façon de donner une voix claire et documentée aux étudiants dans l'auto-évaluation de la Faculté.

2. Vision, mission et objectifs

Au cours de la visite, la Commission a discuté de cette partie du RAE avec le Recteur et divers interlocuteurs. Il est apparu immédiatement que les valeurs de l'ICT sont adossées aux Constitutions Apostoliques *Ex corde Ecclesiae*, pour l'Institut dans son ensemble et *Sapientia Christiana* puis *Veritatis Gaudium* pour ce qui concerne plus spécifiquement les facultés ecclésiastiques relevant du Saint-Siège. Les valeurs et leur traduction dans les missions fondamentales de l'ICT sont clairement définies dans les textes officiels suivants, disponibles en annexe 7 de RAE.

La diversité des offres de formation de l'Institut trouve sa cohérence dans sa vocation séculaire à la recherche, à l'enseignement et à la formation. Il faut souligner la pertinence

toute particulière dans le refus de séparer les ordres de savoirs, la transdisciplinarité faisant partie de la conception chrétienne de la personne et de son développement telle que rappelée par *Veritatis gaudium*. La mission de l'ICT consiste aujourd'hui en premier lieu à assurer une formation de longue durée dans les cours canoniques. Parallèlement à ce programme de base, l'ICT est engagée dans une proposition académique à la fois au sein de l'Eglise locale et de son territoire canonique.

L'ICT a défini son projet stratégique sur les années 2016-2020. Il a été validé par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, sous la forme d'un Contrat quinquennal 2016-2020. Outre ce contrat avec le Ministère, dans le cadre du statut d'EESPIG, nous relevons aussi, pour les sciences religieuses, l'intégration des normes du Saint-Siège et l'encadrement par le Dicastère pour la culture et l'Education (cadre statutaire, promotion des enseignants, *Ratio* des études sacrées). Chaque faculté et organisme a défini dans ce cadre son propre plan pluriannuel. Il est rendu compte du suivi opérationnel de chacun d'entre eux dans le rapport d'activité annuel remis au MESRI, à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée des Evêques.

La Commission a été profondément impressionnée par le grand engagement de tous les acteurs de l'ICT – professeurs, étudiants, personnel administratif, mais aussi par l'engagement du Grand Chancelier – à réaliser – au mieux de leurs capacités – leur mission. Outre le zèle, les qualités les plus requises aujourd'hui sont la patience mais aussi la bienveillance mutuelle, l'ouverture aux diverses idées de tous les acteurs, la volonté de coopérer activement et un grand sens des responsabilités à l'égard de l'institution qu'est l'ICT.

3. Analyse SWOT

Dans l'étude du RAE et dans les discussions lors de la visite, la Commission a pu confirmer que les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces ont été correctement identifiées et articulées.

Il est important de constater qu'un certain nombre de problèmes, tels que le positionnement des évêques locaux ou la situation plus large dans l'Église, échappent au contrôle immédiat des Facultés. Sont à relever aussi la faible reconnaissance par le grand public, un taux de turn-over du personnel élevé et des pilotes des processus, l'évolution des dispositions réglementaires (exigences réglementaires des autorités de tutelle).

Ce qui peut être fait doit concerner le développement d'un esprit de corps entre les professeurs, la qualité de la recherche, la recherche de nouveaux étudiants (également en ligne) et l'attention portée aux relations avec l'ensemble de l'université.

Nos *recommandations* sur des questions spécifiques seront placées dans la suite de ce Rapport.

4. Etudiants, enseignants et enseignements

4.1. Les étudiants

Le rapport n'indique pas le nombre d'étudiants inscrits dans chacune des trois facultés. Seul le nombre d'étudiants de l'ICT est mentionné au début du rapport. Comme indiqué dans l'introduction du présent rapport, leur nombre était de 3620 pour l'année académique 2018-2019.

Lors des réunions de la Commission avec les différents acteurs de l'université, il est apparu que le plus grand nombre d'étudiants se trouve à la Faculté Libre des Lettres et Sciences Humaines et à la Faculté Libre de Droit, tandis que le plus petit nombre est inscrit à la Faculté de droit canonique, à la Faculté de philosophie et à la Faculté de théologie (cf Annexe 5 et 6). Ainsi en 2020-2021, la Faculté de Philosophie avait 66 étudiants d'origine française et 49 étudiants internationaux répartis de la manière suivante :

- Cycle I – Baccalauréat Canonique : 3 étudiants français et 14 étudiants internationaux ;
- Cycle II – Licence Canonique : 11 étudiants français et 15 étudiants internationaux ;
- Cycle III – Doctorat : 11 étudiants français et 18 étudiants internationaux.
- Auditeurs libres : 4 inscrits de nationalité française et 2 inscrits non français ;
- Licence d'Etat : 34 étudiants français.

La Faculté de Théologie avait pour sa part, en 2020, 464 étudiants d'origine française et 120 étudiants internationaux :

- Cycle I – Baccalauréat canonique – : 123 Français et 25 étrangers ;
- Cycle II – Licence canonique – : 8 Français et 23 étrangers ;
- Cycle III – Doctorat – : 10 Français et 17 étrangers.

En 2020, la Faculté de Droit Canonique enfin avait 32 étudiants d'origine française et 24 étrangers.

Les trois Facultés comprennent donc un assez petit nombre d'étudiants aux profils variés quant à l'âge, à l'origine (France, certains pays européens et africains), au parcours (formation initiale, formation en parallèle d'une activité professionnelle ou ecclésiale,

enrichissement pour la retraite) et à l'engagement (clercs, religieux, laïcs célibataires ou mariés). La diversité des situations ne leur permet pas un suivi des cours en présentiel seulement. Le peu d'étudiants appelle le recours au système de cours hybrides et d'enregistrement. La Commission a été impressionnée par le fort engagement des boursiers dans la vie de leurs facultés respectives, leur participation à la mission et leur forte préoccupation pour le développement de l'ICT.

Pour sa part, l'ICT reconnaît l'importance de l'engagement des étudiants. Cette reconnaissance est rappelée dans l'article 2 de la charte du rôle des délégués dans l'esprit du décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle. Les étudiants ont la possibilité d'obtenir des points de jury à la fin de l'année universitaire pour l'investissement dans la vie universitaire de l'ICT. Par ailleurs, les étudiants de l'ICT sont des partenaires actifs de la vie universitaire de l'ICT. Cette participation est spécifiée dans les statuts des différentes Facultés. Outre la représentation au Conseil de Vie universitaire évoqué ci-dessus, notons la participation de représentants étudiants au Conseil d'établissement et au Conseil des cycles universitaires de certaines formations afin de participer à la politique de formation des facultés. A relever également l'élection de délégués par classes et par filières, qui sont ensuite en lien direct avec les Directeurs des études des formations. Et la participation à l'Assemblée générale de l'UDESCA.

Les étudiants de l'ICT sont des partenaires actifs de la vie universitaire de l'ICT. Ils participent aussi aux Conseils académiques et selon les cas sont invités aux diverses commissions. Selon les statuts de chaque faculté et organisme, les étudiants sont invités au Conseil de faculté et/ou au Conseil des cycles universitaires de chaque formation afin de participer à la politique de formation. Ces délégués sont les porte-parole des étudiants auprès de la communauté universitaire, en particulier lors des différents conseils où ils siègent (Conseils de cycle, conseil de faculté, et autres selon les besoins des facultés).

4.2. Les enseignants

Les responsables du fonctionnement et du développement de l'université s'efforcent de disposer d'un corps professoral répondant aux normes universitaires et de le renouveler en permanence.

Comme il appert de l'annexe 2 de la RAE, pour l'année universitaire 2020-2021 la Faculté de Philosophie avait 21 professeurs, dont 16 d'origine française et 5 étrangers. Elle comptait 6 enseignants-stables et 15 non-stables. L'année précédente, c'est-à-dire pour l'année académique 2019-2020, il y avait 23 chargés de cours, l'année d'avant il y en avait 20, mais pour l'année académique 2017-2018 il y avait 25 chargés de cours. Il y a donc un besoin urgent de stabiliser le nombre de chargés de cours. La Faculté de Théologie pour sa part avait 31 enseignants dont 27 d'origine française et 4 étrangers. Il y avait 9 stables et 22

non stables. Quant à la Faculté de Droit Canonique, celle-ci ne comptait que 9 enseignants, dont seulement 1 professeur, 3 maîtres de conférences, 2 chargés d'enseignement, 2 Chargés de cours et 1 enseignant invité.

Ainsi, les Facultés sont loin de répondre à la norme contenue dans les Ordonnances de la Constitution Apostolique *Veritatis Gaudium* : douze enseignants stables de théologie et trois de philosophie (*Ordonnances*, art. 18 §2). Il est clair, comme cela nous a été dit avec grande honnêteté, que l'Institut catholique ne pourra pas, dans un avenir prévisible, remplir cette exigence. Le petit nombre d'étudiants et les faibles ressources financières rendent cet objectif inaccessible pour le moment.

Aussi, il faut retenir que l'ICT a mis en place en collaboration entre la DRH et les différents organismes et services, dans l'optique de faire le point sur les charges de travail du personnel enseignant permanent (enseignement, décharges administratives, recherche, prévisionnel d'activité), un processus d'identification des possibilités de stabilisation progressive du corps enseignant de l'ICT (titularisation en CDII, ouvertures de postes ...) en lien avec la politique pédagogique de l'ICT, mais également de traitement des dossiers plus complexes (cf. RAE § 8, p. 40).

Chaque année, le service Ressources Humaines de l'ICT élabore et met en œuvre un plan de formation pour son personnel. Celui-ci répond aux attentes stratégiques de la direction et aux besoins exprimés par le personnel et leurs responsables hiérarchiques. La mise en œuvre des entretiens professionnels fin 2018 a été l'occasion de faire un point de rencontre obligé sur les souhaits de formation du personnel.

L'ICT dispose d'un programme dont le but est de préparer les nouveaux enseignants-chercheurs. La procédure de recrutement est fondée sur l'échange entre le service des ressources humaines, les organismes concernés et la direction de la recherche. Elle s'est rapidement généralisée à l'ensemble des recrutements. Le plan de recrutement du personnel répond à plusieurs besoins et entre progressivement dans un cadre pluriannuel. La création de postes nouveaux prend en compte l'expression des besoins nouveaux, qu'il s'agisse d'enseignants ou de personnel administratif. Elle est faite tout au long de l'année, pouvant concerner des besoins immédiats ou des besoins futurs. Lors de la préparation de la rentrée, les besoins sont analysés et, en fonction des possibilités budgétaires et de l'impact stratégique, un arbitrage est fait sur les recrutements à lancer. Entre 2015 et 2019, l'ICT a créé en CDI : 10 postes d'enseignants-chercheurs, 13 postes d'enseignants et 13 postes administratifs (dont 7 dans les secrétariats universitaires).

5. Recherche

La question de la recherche, de sa nécessité, du développement constant, de l'innovation, de l'observation des signes des temps et de leur signification, etc. est très présente dans le RAE (ch. VIII). Ses auteurs sont conscients de la nécessité de développer de nouveaux projets scientifiques et culturels. Leur objectif est également d'impliquer les personnes – professeurs et étudiants – et de lier l'ensemble de l'Université en une unité de recherche répondant aux attentes de notre époque.

L'organisation de la recherche

L'unité de recherche de l'ICT constitue, avec ses 200 chercheurs toutes catégories confondues, et au jugement de l'HCERES, un centre particulièrement « dynamique » et « un point fort de l'établissement » (cf. Rapport d'évaluation de l'unité campagne d'évaluation 2018, MESRI et Rapport d'évaluation de l'établissement campagne d'évaluation 2020). Elle est notamment reconnue comme un lieu de formation doctorale. Avec son dispositif, mis en place en 2021, de Projets stratégiques de recherche (PSR) fondés sur le Pacte éducatif lancé par le pape François (2020), elle s'ancre dans les attendus de l'interdisciplinarité et du réseau collaboratif et se présente comme un véritable centre universitaire au terme des attendus de la Constitution Apostolique « Veritatis Gaudium ».

Depuis 2014, l'ICT s'est lancé au niveau de sa recherche dans une véritable « révolution copernicienne ». Pour mener à bien cette mission et manifester le caractère stratégique de son activité de recherche, il s'est doté d'un vice-rectorat à la recherche. Le 1^{er} juin 2015, le Conseil scientifique de la Recherche approuvait la nouvelle organisation, la fusion des entités existantes (3 laboratoires en 13 équipes) et la création d'une seule Unité de Recherche, connue sous l'acronyme CERES (Culture, Ethique, Religion et Société), aujourd'hui forte de 139 personnes (statistiques au 1^{er} juin 2019) : 56 enseignants-chercheurs, 75 doctorants, 6 jeunes chercheurs en contrat postdoctoral et 2 personnels administratifs, auxquels il faut encore ajouter une soixantaine de membres associés de France et majoritairement de l'étranger, ce qui lui permet de se positionner plus nettement dans le domaine scientifique des Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) avec des masses critiques d'effectifs et de moyens atteintes, ainsi que des standards nationaux et internationaux respectés

Cadre interdisciplinaire et pluri-thématique, organisé selon 4 thématiques et 5 chaires d'excellence, le CERES s'intéresse à toutes les dimensions de la personne humaine, en se nourrissant des héritages culturels et spirituels de l'Europe à la croisée des sciences humaines, sociales et religieuses, en travaillant sur les rapports interculturels dans l'ordre de la transmission des savoirs et de la construction des représentations, en s'appuyant sur son cœur historique d'enseignement et de recherche, soit les sciences ecclésiastiques

(philosophie, théologie, droit canonique) spécialités rares, ainsi que sur les sciences et la santé considérées du point de vue de l'éthique.

L'équipe des chercheurs a engagé une réflexion visant à préciser et à approfondir son objet scientifique en faisant mieux converger l'ensemble de ses orientations et projets de recherche. Elle est constituée de la manière suivante :

- *Culture, Herméneutique et Transmission*. Déjà l'an passé, la TR1 s'était mise au diapason en adoptant un projet triennal en synergie avec les travaux de la TR2 : « *Voies du sacré et du divin* ».
- *Christianisme : Héritages et Présence*. Enrichie par les Chaires Saint-Thomas d'Aquin et Philosophie du Christianisme, créée l'an passé pour valoriser les spécialités et un véritable continuum dans le domaine de la formation en master et doctorat et créer un véritable pont entre philosophie et théologie, la TR2, regroupant des chercheurs en théologie, philosophie et droit canonique, a fourni un gros travail et s'est donné un nom reflétant cet effort d'unification interne : « *Christianisme : Héritages et Présence* ».
- *Ethique, Science et Santé*. La TR3 a créé une véritable synergie avec les Chaires J. Rodhain en éthique et innovation sociale et P. Fabre en éthique et santé – puis dès juin dernier – avec la Chaire UNESCO en Ethique, Science et Santé portée par l'Université Fédérale de Toulouse. La définition de l'objet scientifique correspond à une véritable prise de conscience parmi les chercheurs.
- *Enseignement, Professionnalisation et Innovation*. La TR4 « Enseignement, Professionnalisation et Innovation » a poursuivi la mise en œuvre de son dispositif reliant l'UR, les trois ISFEC du ressort académique (Toulouse, Montpellier, Bordeaux) et les acteurs de l'Enseignement Catholique (au niveau local et national) avec un projet aux orientations claires et conformes aux attentes du terrain et du champ de recherche de l'UR (anthropologie chrétienne, innovation pédagogique et interculturalité). Cela a permis d'y attirer de nombreux chercheurs de l'ICT.

L'interdisciplinarité qui existe de fait dans l'ensemble des Thématiques et des Chaires est aujourd'hui davantage qu'une pluridisciplinarité (croisement de multiples points de vue disciplinaires). Elle traduit une volonté transdisciplinaire (les approches croisées produisent une fermentation et produisent une nouvelle approche originale impossible sans elle).

La question du coût budgétaire

En appui de cette politique de recentrement stratégique et de rayonnement de sa recherche, l'ICT a consenti des moyens accrus dans un cadre budgétaire pourtant contraint :

on retiendra au cours de la période l'accroissement du support administratif de 1,5 ETP (création d'un ETP cadre et +0,25 ETP assistant administratif), l'accroissement des temps de recherche (augmentation de l'activité recherche des EC, création de postes d'EC et de postdoc), la valorisation des travaux de recherche des EC (incitation aux activités extérieures de valorisation et de diffusion, politique éditoriale, pôle recherche de la BU).

Le conseil de la recherche

L'ICT dispose d'un Vice-Rectorat à la Recherche – qui a en charge également la direction de l'UR CERES20. Le Vice-Recteur est assisté par un *Délégué scientifique*, un *Délégué administratif* et un assistant administratif (AES à mi-temps). L'Unité de Recherche comprend également deux instances internes : le *Collège doctoral* – son Directeur (enseignant-chercheur HDR) et son *Conseil* (composé des Doyens des Facultés de Philosophie, Théologie et Droit Canonique et des Directeurs des cycles de doctorats de ces Facultés) coordonne la formation doctorale, son adossement à l'UR et sa valorisation externe – et les *Presses Universitaires* (Comité éditorial composé des Directeurs de Collections sous la présidence du VR à la Recherche et coordonné d'abord par un Directeur (enseignant-chercheur), puis par un Chargé de mission (postdoc), puis par le Délégué administratif de l'UR depuis la création de ce poste). L'UR est pilotée par une série d'instances collégiales qui ont voix délibérative ou consultative selon les statuts de l'établissement : le *Conseil Scientifique* (CSUR), le *Comité de Coordination* (CCUR), *l'Assemblée Générale* (AGUR) (cf. RAE ch. VIII, 2).

Developpement stratégique

Au cours de la période d'évaluation, l'ICT a développé un ensemble cohérent de formations, de partenariats et de projets de recherche autour des domaines connexes de psychologie de la santé et approches anthropologiques et éthiques, donnant naissance à des projets d'excellence avec l'Oncopole et la Chaire de recherche Pierre Fabre, comme à des formations très professionnalisantes, tels les masters en psychologie de la santé et la L3 *pro* en Diététique Nutrition Santé.

Ainsi, la collaboration avec l'Oncopole a commencé en 2015 autour d'un projet de recherche concernant la peur de la récurrence du cancer auquel s'est associé notre unité de recherche CERES en 2016.

L'Ecole Supérieure d'Ethique des Sciences et de la Santé (ECESS) est quant à elle un espace éthique pluridisciplinaire de recherche, de débat et d'enseignement, dans une démarche interculturelle et interreligieuse.

L'Espace de Réflexion Ethique Midi-Pyrénées (EREMIP) et le Comité d'Ethique du Pôle Cancer-Bio-Santé (CBS) sont pour leur part responsables de la plateforme éthique du consortium Toulouse White Biotechnology (TWB).

Enfin les formations que l'ESSES propose sont dans le domaine de la santé en partenariat avec l'association de médecins psychiatres Route Nouvelle (DU de Réhabilitation psychosociale et psychiatrie). D'autres formations sont proposées en éthique de la santé et en éthique sociale en convention avec l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS) et l'Institut Catholique d'Arts et Métiers (ICAM)

Le lien entre recherche et formation

L'ICT veille à l'adossement de l'ensemble de son offre de formation à la recherche. Ses chercheurs sont des enseignants-chercheurs, leur recherche doit nettement servir à la qualité des formations comme formation par la recherche, initiation à la recherche et formation à la recherche. Les besoins d'adossement sont clairement définis et chaque formation bénéficie d'enseignants-chercheurs référents au sein de l'UR qui porte le soin de l'articulation entre les formations et les projets de recherche : organisation de séminaires avec des temps banalisés au sein des Facultés (exemple du Séminaire annuel Ethique et Droit pour les étudiants en licence de la FLD), de journées d'études dédiées au public des étudiants de licence (ex : Voies du sacré et du divin en FLLSH), journées des jeunes chercheurs pour les étudiants en Master, corrélation entre le choix des sujets et les projets de recherche (Master MEEF, Master Psycho, Master Métiers du Livre Jeunesse), accent mis sur la méthodologie de la recherche (cf, RAE, ch. VIII. 2).

Les membres de la Commission ont salué la richesse de l'offre de recherche décrite par l'ICT dans son auto-évaluation. Elle est en effet riche sur le plan thématique et très actuelle. Elle couvre des sujets proches du domaine de recherche de chacune des trois Facultés, mais aussi proches de l'Eglise et de la société, c'est-à-dire de l'environnement dans lequel l'ICT opère et d'où proviennent ses étudiants. Les plans de recherche sont fermement ancrés dans la réalité de l'ICT et de ses ressources financières. Il faut espérer qu'ils pourront être mis en œuvre avec succès au bénéfice des individus et de l'ICT.

Le souci de l'ICT de maintenir – dans la mesure du possible – la parité hommes-femmes dans le domaine de la recherche mérite également d'être salué. Ainsi, on peut lire dans le RAE : “S’agissant de la parité au sein de l’unité, sur la soixantaine d’EC permanents, on compte 35 hommes et 25 femmes. Il s’agit d’un différentiel structurel dans

la mesure où il y a moins de femmes dans les disciplines ecclésiastiques. Par exemple, sur les 15 enseignants-chercheurs en théologie, on compte 2 femmes pour 13 hommes ; pas de femmes en droit canonique et une seule en philosophie. Pour la théologie et le droit canonique, ces chiffres s'expliquent par la présence encore importante de prêtres (18). Si on excepte les disciplines ecclésiastiques, sur les 29 enseignants-chercheurs présents dans les autres disciplines, le rapport est inversé : on compte 20 femmes. La féminisation de l'ICT remonte essentiellement à l'ouverture et au développement de formations non ecclésiastiques dès 2004-2005 dans le domaine des lettres et des sciences humaines". Quoiqu'il en soit, Parmi les derniers recrutements d'enseignants-chercheurs et les promotions internes, on assiste à une montée en puissance du personnel féminin, y compris dans le domaine des sciences ecclésiastiques et religieuses. Les femmes, même en situation minoritaire, ont joué, déjà par le passé, un rôle important : le service de la recherche, « ancêtre » du CERES, a été créé et structuré par une femme, c'est une autre femme qui a pris sa suite à la tête de la recherche jusqu'en juin 2014. Sur les 8 titulaires HDR, 5 sont des femmes. Au niveau des conseils, le CSUR compte 10 femmes sur 30 personnes, le CCUR, avec les entrées des coordinateurs de chaires pour la rentrée 2017 a corrigé le déséquilibre initial. La présence de femmes prometteuses en doctorat de théologie et en philosophie, et parfois déjà impliquées dans des activités d'enseignement à l'ICT, laisse penser que nous pourrions obtenir un équilibre global dans les prochaines années (cf. RAE ch. VIII, 2).

6. Relations avec l'extérieur

L'ICT intègre son offre de formation dans l'environnement local et participe à la stratégie de coordination territoriale dont il est partie prenante. En effet, un partenariat graduel de l'ICT a été établi avec l'Université Fédérale de Toulouse lors d'une rencontre avec son Président, Philippe Rimbault en 2016/2017. Une convention d'association existe avec UT1 pour délivrer la Licence de droit avec deux parcours : Culture juridique et Sciences politiques. Les relations avec l'IAE de Toulouse, devenu TSM, concernent désormais 3 diplômes appelés à faire l'objet d'une convention unique (L3 générale et Master QSE; Master 2 Droit-gestion en RSE). Pour les autres formations, sous jury rectoral, des maîtres de conférences et des Professeurs des universités publiques sont nommés par le Rectorat d'Académie pour faire partie de ces jurys. On recense 9 jurys, et 25 enseignants des universités publiques. L'ICT s'efforce d'entretenir de manière générale un réseau de relation avec les Universités publiques du site toulousains, à la fois par des contacts informels, des collaborations ponctuelles nombreuses, lorsque cela est possible par le biais de conventions (spécialement avec UT1 et TSM) et, plus largement, par la collaboration avec la COMUE.

L'ICT a signé un partenariat avec TBS (Toulouse Business School) en 2017, permettant à des étudiants de chacun des deux établissements de suivre un parcours diplômant dans l'établissement partenaire en plus de leur parcours diplômant au sein de leur établissement d'origine.

L'ICT collabore activement avec les partenaires de l'Enseignement catholique, contribuant de façon déterminante à l'attractivité de ce secteur de formation. Cette collaboration se place à plusieurs niveaux. Avec RENASUP Occitanie (Réseau National d'Enseignement Supérieur Privé), qui regroupe au niveau national et régional les lycées dont les établissements préparent aux BTS de l'Education nationale, la collaboration est établie. L'objectif de l'ICT est de signer des accords de partenariat avec des lycées de l'Académie de Toulouse afin d'assurer la continuité des CPGE (inscription des étudiants en licence de l'ICT) ainsi que des BTS (inscription des étudiants de BTS en L3), mais également de procurer un contact privilégié avec les lycéens afin de participer à leur orientation sous forme d'interventions dans les forums métiers ou bien dans les classes.

L'ICT en est membre de droit du CTTF (Conseil Territorial de la Tutelle à la Formation) Occitanie et du CTTF Aquitaine, qui composent la tutelle de la formation pour l'Enseignement catholique, ce qui permet de participer à l'élaboration des orientations de formation pour les 2 ISFEC : Midi-Pyrénées et Aquitaine.

L'ICT collabore avec FORMIRIS Occitanie et Aquitaine (Fédération des Associations pour la Formation et la Promotion Professionnelles dans l'Enseignement Catholique), qui est un organisme de l'Enseignement Catholique chargé d'élaborer, programmer, gérer, évaluer et rendre compte des dispositifs de formation continue des établissements de l'Enseignement privé sous contrat relevant des conventions passées par Formiris avec l'Etat. L'ICT participe ainsi au Conseils d'Administration de Formiris et est partenaire pour valider la politique de formation des enseignants de l'enseignement privé sous contrat.

Le Recteur de l'ICT est présent aux Conseils d'Administration, comme « membre de droit » de 5 organismes associés, chacun réputé dans son domaine (École d'Ingénieurs de Purpan, Institut de Formation, recherche, Animation, Sanitaire et Social (IFRASS), Lycée Saliège, Lycée Limayrac, Ecole de Journalisme de Toulouse). Les liens institutionnels avec ces organismes se traduisent en relations opérationnelles avec le Lycée Limayrac (L3 professionnelle en diététique).

La Faculté de théologie a ouvert, depuis plusieurs années, des antennes à Bayonne, Bordeaux, Perpignan, Montpellier et Rodez, afin de proposer des formations en théologie sur plusieurs sites de son territoire académique et au-delà.

L'ICT développe des partenariats porteurs sur des projets précis avec plusieurs acteurs universitaires locaux. Ainsi, le rapprochement avec TSM (Toulouse School of Management) de l'université Toulouse Capitole de Toulouse a permis le beau développement des formations en alternance (licence et master QSE, master RSE) et continue d'être très dynamique, même si les conditions financières exigées par le contrat de convention pèsent assez lourdement sur le fonctionnement. L'ICT dispose également d'une vaste coopération scientifique au niveau national et international.

7. Conclusion et recommandations de la Commission

La Commission souligne en premier lieu l'intérêt du rapport d'auto-évaluation qui lui a été communiqué. Malgré les changements intervenus au cours de l'année passée qui rendent certains éléments obsolètes et le côté formel et institutionnel de ce genre de rapport, la commission a apprécié la lucidité du rapport entre points de force et points de faiblesses – tant par le SWOT que par les remarques générales – lequel concorde globalement avec les échanges lors des rencontres de ces deux jours. Malgré les interrogations dont ont fait part les facultés concernant les attentes de l'AVEPRO, l'auto-évaluation réalisée par le rapport répond aux attentes de l'agence.

Il apparaît que les trois facultés ont bien conscience de l'importance de leur mission et de leur identité au sein de l'université catholique et au sein de la société. Le projet stratégique de l'Institut est un instrument essentiel en ce domaine. Il est indéniable que leurs atouts sont différents et que les enjeux varient d'une faculté à l'autre. Nous soulignons le souci de la faculté de théologie de couvrir l'ensemble des disciplines théologiques avec une rigueur et une qualité, l'une et l'autre soulignées par les étudiants. Nous avons apprécié le dynamisme de la philosophie dans sa sensibilité pour le dialogue avec les autres disciplines et l'opportunité qu'offre la double diplomation. Nous soulignons l'effort continu de la faculté de droit canonique qui malgré un nombre réduit d'étudiants publie régulièrement, a rejoint le nombre attendu d'enseignants-stables requis par le dicastère et a pu élire à nouveau son doyen. Nous avons constaté pour l'Institut et pour les facultés l'importance d'accompagner et de diplômé les antennes : Institut Pey Berland, le centre d'Etudes St-Guilhem de Gellone, le centre Ramon Llull et l'antenne de théologie des Pays de l'Adour ; de même pour les liens institutionnels avec le *Studium* de Lyon.

La commission a apprécié le travail des secrétariats et l'engagement résolu des personnels qui quoique réduits se dédient à leur mission comme ont pu le témoigner Mmes El Khaddar et Chiapetti et M. l'Abbé Henri Miayoukou.

La Commission salue l'effort consenti par l'Institut catholique dans la création de son Unité de recherche favorisant le travail de transdisciplinarité et à terme le dialogue entre les différents enseignants-chercheurs. Elle souligne l'opportunité que représente l'unique Maison d'édition auprès d'une université catholique en France avec un contrôle par une commission éditoriale. Nous sommes conscients de l'effort financier consenti à ce propos par l'Institution. La bibliothèque rénovée concourt pour sa part indéniablement à un climat de recherche.

La commission a noté certaines tensions dans l'institution tant à la lecture du rapport que dans les échanges avec les divers personnels. La nomination d'un nouveau recteur et l'arrivée d'un nouveau grand chancelier sont une opportunité pour penser et élaborer les changements nécessaires liés à l'identité de l'université, à sa mission tant *ad intra* qu'*ad dextra*. Cela nécessite la réflexion et l'ouverture de chacune des parties prenantes. Dans cette perspective, la présence et l'importance numérique toujours accrue des facultés profanes nécessitent tout d'abord, comme cela a été évoqué et de manière urgente, la refonte des statuts de l'Institut catholique en impliquant là encore tous les acteurs de l'université.

La commission a constaté l'ouverture et la disponibilité de tous – tant des autorités universitaires que des facultés – à travailler ensemble pour le bien commun. Chacun des intervenants de ces deux jours voit l'importance d'une collégialité plus articulée afin de partager les responsabilités pour les questions concernant la vie scientifique, les soucis économiques et le rapport avec l'extérieur. Des pas ont déjà été faits en ce sens et la commission encourage :

- L'institutionnalisation dans les statuts du conseil des doyens avec un mode de fonctionnement rénové et collégial
- L'institutionnalisation d'organes pour le suivi et l'évaluation de la recherche, ainsi que pour la promotion de nouvelles formations dans les facultés
- Une meilleure coordination de la communication
- La présence des étudiants dans les divers conseils, notamment les conseils des Facultés ainsi qu'une meilleure information concernant les services mis à la disposition des étudiants au sein de l'Université (nous pensons notamment aux étudiants étrangers)

D'autre part, les changements culturels et sociaux ont porté les facultés canoniques à se retrouver dans un environnement ecclésial et social significativement nouveau, tant au niveau universitaire que non. Conséquemment les disciplines canoniques voient leur nombre d'étudiants diminuer tant en valeur absolue que relative. Dans ce contexte, cela exige des autorités universitaires et des facultés canoniques et non canoniques de repenser

leurs liens institutionnels, leur mode de collaboration et leur coresponsabilité pour le bien de l'Université. Ainsi ce qui a été partagé concernant le projet éducatif catholique de l'université et la possibilité de cours transversaux assurés par les facultés canoniques apparaît à la commission comme une perspective prometteuse, voire davantage. Dans tous les cas les facultés canoniques ont un soin particulier de leur 3^{ème} cycle, ce qui doit être cultivé et toujours être un souci dans la politique facultaire.

Concernant maintenant chaque faculté en tant que telle, la commission souligne l'importance pour la faculté de théologie dans son positionnement au sein des universités françaises de travailler et de promouvoir la pensée de saint Thomas d'Aquin : nombre d'étudiants choisissent la Faculté pour cela. La commission invite les parties concernées à penser et à travailler davantage cet atout dans le cadre des principes de *Veritatis Gaudium* que sont le dialogue et le réseau, déjà énoncés dans la Constitution *Ex corde Ecclesiae*, 43, car c'est dans le dialogue et le réseau que l'enseignement de Saint Thomas d'Aquin trouvera sa juste place. Toute faculté aujourd'hui ne peut se penser qu'en relation avec l'ensemble du paysage universitaire. Dans le contexte actuel et à la suite aux demandes du dicastère, il convient de garder ce qui est spécifique à la faculté et ce qui est spécifique à l'Institut Saint-Thomas-d'Aquin. Les futurs statuts de l'Institut catholique devraient prendre en considération cette réalité qui existe depuis des années.

La Commission apprécie les efforts que les professeurs de la Faculté de théologie démontrent dans l'enseignement et la recherche. Elle doit toutefois rejoindre au plus tôt le nombre requis d'enseignants stables (12). De manière générale, cela vaut pour toutes les facultés. En ce qui concerne la Faculté de Théologie, une option pourrait être d'admettre comme enseignant stable au sein de la faculté l'un ou l'autre théologien déjà chargé d'enseignement à l'ICT.

être une option souhaitable l'intégration du recteur, lui-même théologien, au sein de la Faculté. Cette intégration permettrait ainsi de rejoindre plus aisément le nombre d'enseignants stables requis par le dicastère. En parallèle l'université est invitée à trouver les moyens d'une politique plus attractive concernant les salaires et les traitements, et cela vaut pour l'ensemble des personnels.

Malgré le contexte évoqué plus haut, la faculté de philosophie semble résister à la baisse du nombre d'étudiants au niveau du premier cycle (licence en jury rectoral, baccalauréat canonique). La commission salue la cohérence du parcours proposé, notamment dans la double diplomation. Il serait cependant opportun de pérenniser cette double diplomation, malgré la situation française délicate en ce domaine, par le biais d'un conventionnement pluriannuel avec une université française publique.

Similairement, les efforts de conventionnement, de cotutelle et de partenariat au niveau du deuxième cycle, sont à souligner notamment dans la perspective de l'écologie intégrale. Un partenariat de double diplomation sur des thématiques moins spécialisées pourrait être également recherché.

Comme dit précédemment, nous saluons les efforts que la faculté de droit canonique a entrepris pour répondre aux défis qui se posent à elle. Nous l'appelons à penser l'une ou l'autre formation innovante, qui lui permettrait de rencontrer de nouveaux publics dans le contexte actuel. Une attention toute particulière doit être portée à une juste répartition des doctorants entre les différents enseignants-stables de la faculté de droit canonique.

De manière générale, nous invitons les facultés, chacune pour elle-même, à promouvoir des propositions innovantes comme des formations cibles permettant de rejoindre des publics nouveaux et qui bénéficie par là-même à l'ensemble de l'université. Les réussites de chacun sont la réussite de tous

Rome, ...

Membres de la Commission :

.....
.....
Zdzisław Józef KIJAS, Président
LOMBARDI

Giulia

.....
.....
Ludovic DANTO

Maxime BEGYN

8. Annexe: Programme de visite de l'AVEPRO

